

Qui est concerné par la loi EGALim?

La restauration collective publique en gestion directe et en gestion concédée,
les services de restauration scolaire et universitaire,
les services de restauration des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans,
des établissements de santé, des établissements sociaux et médico-sociaux, des établissements pénitentiaires et quand cela est précisé, les services de restauration privée.

- Depuis le 01/01/2020 : Obligation d'**information des convives** au moins une fois par an et affichage
- Depuis le 01/11/2019 : Plan pluriannuel de **diversification des protéines** avec au moins un menu végétarien/semaine
- Depuis le 01/01/2020 : **Interdiction d'utiliser** des ustensiles à usage unique et bouteilles d'eau **en plastique**
- Depuis le 01/01/2020 : Obligation de mise en place d'une démarche de **lutte contre le gaspillage alimentaire** avec un diagnostic préalable
- Le 01/01/2022 : Achat de denrées alimentaires comprenant **50% de produits durables (produits labellisés + produits fermiers : œufs, produits laitiers et volailles de chair) et de qualité dont 20% de produits bio**



Impact de la loi Climat et résilience de juillet 2021 sur EGALim :

01/03/2022 : obligation de mentionner l'origine de toutes les viandes dans les cantines

Au 01/01/2024 :

- **60% du budget consacré aux produits carnés et poissons devra être EGALim compatible**

- **2 nouvelles catégories** de produits comptabilisés dans les 50% de produits durables et de qualité : produits issus du **commerce équitable** et **produits issus des PAT** (plans alimentaires territoriaux)

Pour vous accompagner dans la démarche et calculer votre pourcentage de produits EGALim, rendez-vous sur : ma-cantinebeta.gouv.fr

ma-cantine

Désenclencher le menu

Diagnostiquer ma cantine sur les mesures de la loi EGALim

La loi EGALim vise à apporter une alimentation saine, de qualité et plus durable dans nos cantines.

[Découvrir nos cantines](#) [Créer mon compte](#)

Vous voulez savoir où vous en êtes des mesures EGALim ?

Vous pouvez faire une simulation sur les différents aspects de la loi EGALim avec les données de votre cantine.

Vous avez besoin d'aide pour le calcul ?

Si vous ne connaissez pas votre part de produits Bio, durables et issus du commerce Équitable, nous vous proposons un outil simplifié pour les calculer. Une fois les données saisies, les calculs sont effectués.

Retournez nos factures/écarts et renseignez-les au P&A F&A